



Actualités

Préparez votre été avec le Pass'Sport Culture !

Le programme estival du Pass'Sport revient bientôt !

Vous avez entre 11 et 25 ans, vous êtes Monégasque, résident ou scolarisé en Principauté et vous souhaitez participer à des activités culturelles et sportives durant l'été ? Le Pass'Sport Culture est fait pour vous !

Moyennant une adhésion de 60€, vous accéderez à plus de 40 activités tout au long de l'été : musique, théâtre, sports de combat, activités aquatiques, sports de raquette... il y en aura pour tous les goûts !

Condition : être adhérent pour l'année scolaire 2024-2025.

Toutes les informations et modalités sont à retrouver ici :

monservicepublic.gouv.mc/thematiques/education/vie-extra-scolaire/adolescents/s-inscrire-au-pass-sport-culture

Rendez-vous mi-juin pour découvrir le programme complet et faire votre choix !

Demander une bourse d'études

Une bourse d'études peut être accordée pour les étudiants sous conditions de nationalité, de résidence et de revenus.

Les demandes peuvent être transmises via le service en ligne à partir du 1er juin et jusqu'au dernier vendredi du mois de septembre de l'année de la demande.

Retrouvez les conditions et l'accès au téléservice dédié :

monservicepublic.gouv.mc/thematiques/education/allocations-aides-et-bourses/bourses/demander-une-bourse-d-etudes

N.B. : tous les étudiants non-Monégasques doivent en parallèle effectuer une demande de bourse auprès des autorités de leur pays d'origine.



L'éducation ne change pas le monde, elle change les gens qui vont changer le monde.

Paulo Freire



S'informer

 VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR VOTRE AVENIR ?

Le CIEN est là pour vous guider.

Élèves ou étudiants en quête d'orientation, adultes souhaitant évoluer : prenez rendez-vous pour un accompagnement personnalisé et consultez la base d'information sur notre site internet :

cien.gouv.mc/documentation-sur-les-etudes

Idées métiers

Les métiers de la mer vous intéressent ?
Océanographe, aquariologiste, marine marchande... le secteur propose de nombreuses activités.

Retrouvez sur le site du Musée Océanographique de Monaco une liste non exhaustive de métiers :
oceano.org/forum-des-metiers/metiers-de-la-mer

RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS UN TOURNANT MAJEUR À PARTIR DE 2026

À partir du printemps 2026, la formation des enseignants en France connaîtra une transformation en profondeur avec une réforme qui vise à mieux préparer les futurs professeurs à leur métier en renforçant leur formation dès la licence, en réorganisant le calendrier des concours et en professionnalisant davantage les deux années de master. L'objectif est clair : rendre le métier d'enseignant plus attractif grâce à une formation mieux adaptée aux besoins du terrain.

Un concours avancé dès la fin de la licence (bac+3)

L'un des changements majeurs concerne le calendrier des concours. À compter de 2026, les concours de recrutement des enseignants du primaire (CRPE) et du secondaire (CAPES, CAPLP...) seront organisés à la fin de la licence, c'est-à-dire au niveau bac+3. Seul le concours de l'agrégation conservera son positionnement à bac+5.

Pour permettre une transition en douceur, les sessions 2026 et 2027 verront coexister les deux formats : concours à bac+3 et à bac+5. Ce n'est qu'en 2028 que le concours à bac+5 disparaîtra définitivement pour les enseignants (hors agrégation).

Une préparation renforcée dès la licence

En 2026, la licence professorat des écoles (LPE), destinée spécifiquement aux futurs professeurs des écoles, proposera un parcours professionnalisant structuré autour de plusieurs volets :

- 70 % de savoirs disciplinaires (mathématiques, français, histoire-géographie, sciences...)
- 10 % de didactique et de pédagogie
- 10 % sur le contexte institutionnel
- 10 semaines de stage en école pour une immersion progressive dans le métier

À partir de 2028, les titulaires de cette licence bénéficieront d'un accès direct aux épreuves orales du CRPE, sans passer les épreuves écrites. Le concours restera accessible aux titulaires d'autres licences et sera allégé, ne comportant plus que deux épreuves écrites (contre trois actuellement) et deux oraux.

Les étudiants en licence disciplinaire pourront bénéficier, dès la rentrée universitaire 2025, de modules de préparation aux concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE) et aux concours de l'enseignement du second degré (hors agrégation). Il n'y aura cependant pas de création de licences spécifiques pour le secondaire.

En master : une formation professionnalisante et rémunérée

La réussite aux concours permettra aux futurs enseignants d'intégrer un master professionnalisant dispensé au sein des INSPÉ (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation) ou des ISFEC (Instituts supérieurs de formation de l'enseignement catholique) pour l'enseignement privé. Ces deux années de formation seront désormais rémunérées :

- en master 1, les lauréats seront élèves fonctionnaires, ils suivront 500 heures de formation et effectueront 12 semaines de stage en établissement scolaire
- en master 2, ils deviendront fonctionnaires stagiaires et prendront en charge des classes à mi-temps, tout en suivant 250 heures de formation complémentaires

Titularisation et engagement professionnel

Au terme de cette formation en master et sous réserve de validation de l'ensemble des exigences pédagogiques et académiques, les enseignants stagiaires seront titularisés. En contrepartie, ils devront s'engager à exercer leur métier pendant au moins quatre années.

Une durée de formation inchangée mais mieux structurée

Contrairement à certaines idées reçues, cette réforme ne raccourcit pas la durée totale de formation, qui demeure de cinq années post-bac. Toutefois, elle en modifie la structure :

- une entrée plus précoce dans le métier dès la licence
- une professionnalisation plus poussée via les stages et les modules pédagogiques
- une meilleure reconnaissance du parcours avec une rémunération pendant le master
- une voie spécifique pour les enseignants du primaire avec la création de la LPE

Retrouvez toutes les informations sur les métiers d'enseignant sur le site :
devenirenseignant.gouv.fr